

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit mai à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Philippe GRAS, Maire.

La séance a été publique.

Présents : GRAS P. VIDAL A. DEUBEL C. PEREZ J-S. PETE K. SOUBEIRAN A. NISOLE F. VERON D. FRISCHMANN M. CARRIRE P. CARREAU V. BARRAS O. GARGUILO C. CAPELLE R. NAVARRO A. GUIGUES E. MARTINEZ P. KELKERMANS L. SANCHEZ S. GALLIOT S. LESSELINGUE T. ABATE C.

Excusé : BENOIT F. (Pouvoir à PEREZ J-S.)

Absent : /

Secrétaire de séance : PETE K.

1) Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques invitant le conseil municipal à dresser la liste de trente-deux contribuables devant lui permettre de choisir 16 commissaires (huit titulaires, huit suppléants) qui siègeront au sein de la commission.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne,
- être âgé de 18 ans au moins,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrit à l'un des rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisé avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, proposent les personnes désignées ci-dessous.

	Civilité	NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
1	M.	BARLAGUET	Christian	12/08/1949	62 rue des Mas – 30920 CODOGNAN	TF
2	M.	VIDAL	Anthony	05/03/1988	188 rue Droite – 30920 CODOGNAN	TF
3	Mme	FRISCHMANN	Martine	09/09/1957	6 lotissement Les Pins – 30920 CODOGNAN	TF
4	M.	ARCARO	Danilo	11/08/1946	116 rue de Vergèze – 30920 CODOGNAN	TF
5	Mme	LACHARRIERE	Régine	23/06/1947	8 lotissement Les Vignerolles – 30920 CODOGNAN	TF
6	Mme	NISOLE	Florence	26/03/1965	155 rue d'Aimargues – 30920 CODOGNAN	TF
7	Mme	DELFOUR	Sandrine	23/10/1971	155 rue d'Aimargues – 30920 CODOGNAN	TF
8	M.	PEREZ	Jean-Sébastien	30/05/1980	218 rue du Rhône – 30920 CODOGNAN	TF
9	M.	CARRIERE	Philippe	31/07/1958	90 rue de la Camargue – 30920 CODOGNAN	TF
10	M.	VIDAL	José	06/01/1953	17 lotissement Les Bouillens I – 30920 CODOGNAN	TF
11	M.	JULIEN	Michel	28/09/1949	75 rue de Vergèze – 30920 CODOGNAN	TF
12	Mme	BLANC	Chantal	12/06/1954	365 rue du Stade – 30920 CODOGNAN	TF
13	Mme	BONNET	Carole	05/10/1962	1 lotissement Les Vignerolles – 30920 CODOGNAN	TF
14	Mme	CAZELLET	Lisette	11/02/1948	32 Enclos de la Fontaine – 30920 CODOGNAN	TF
15	M.	PETE	David	25/07/1979	21 rue du Puits des Ayres – 30920 CODOGNAN	TF
16	Mme	LOPEZ	Jacqueline	04/04/1948	125 Enclos de l'Auséria – 30920 CODOGNAN	TF
17	M.	LELIEVRE	François	27/09/1948	296 Route Nationale 113 – 30920 CODOGNAN	TF
18	M.	NAZON	Jean-Luc	19/10/1958	290 rue des Mourgues – 30920 CODOGNAN	TF
19	Mme	GUILLOT	Delphine	27/02/1988	300 rue d'Aimargues – 30920 CODOGNAN	TF
20	M.	SOUBEIRAN	Alain	22/10/1945	55 rue de la Place – 30920 CODOGNAN	TF
21	Mme	GUIGUES	Elodie	09/10/1981	245 rue de la Monnaie – 30920 CODOGNAN	TF
22	M.	BARRAS	Olivier	05/01/1971	92 rue des Agaths – 30920 CODOGNAN	TF
23	Mme	GARGUILO	Céline	26/05/1973	5 lotissement Les Lycènes – 30920 CODOGNAN	TF
24	M.	CAPELLE	Richard	01/04/1977	57 rue de la Mairie – 30920 CODOGNAN	TF
25	M.	GELY	Guilhem	29/08/1970	41 lotissement Les Mourgues – 30920 CODOGNAN	TF
26	M.	VIALA	Jean-Luc	01/07/1964	66 rue de la Verrerie – 30920 CODOGNAN	TF
27	Mme	AUGER	Marie-France	19/06/1955	232 rue du Rhône – 30920 CODOGNAN	TF
28	M.	CARREAU	Fabrice	21/02/1964	242 rue des Mas -30920 CODOGNAN	TF
29	M.	BEAUMELLE	Philippe	01/02/1958	46 rue des Mas - CODOGNAN	TF
30	M.	CAVAILLE	Jean-Philippe	19/05/1970	269 rue des Jardins de Garet – 30920 CODOGNAN	TF
31	Mme	BONILLO	Caroline	24/03/1967	8 Résidence Jean Bosc – 30920 CODOGNAN	TF
32	Mme	CLARET	Florence	31/07/1960	10 place de la République – 30920 CODOGNAN	TF

2) Décision modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des opérations suivantes sur le budget de l'exercice 2026

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023	Virement à la section d'investissement		30 000.00
011 / 615231	Voiries	30 000.00	
21 / 2151 / 10008	Réseaux de voirie		29 997.00
Total		30 000.00	59 997.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021	Virement de la section d'exploitation		30 000.00
040 / 2804182	Bâtiments et installations	3.00	
Total		3.00	30 000.00

3) Création d'un poste d'Adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent en charge de la maintenance et de la réfection du patrimoine bâti relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint technique à temps complet.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet en charge de la maintenance et de la réfection du patrimoine bâti,
- d'autoriser le maire, en cas de recherches infructueuses, à recruter un agent contractuel de droit public. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

4) Suppression de postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 avril 2026,

Vu les tableaux d'avancement de grade 2026 pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Vu la délibération n°06-01-2018 du 11 janvier 2018 créant un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Vu la délibération n°8-02-2026 du 25 février 2026 créant un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Vu les besoins de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la suppression de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'un emploi d'adjoint Administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la suppression

- de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet,

à compter du 1^{er} juin 2026.

5) Règlement de voirie

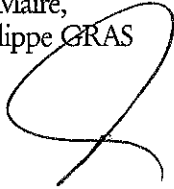
Monsieur Alain SOUBEIRAN, Adjoint aux Travaux, expose qu'il y a lieu de modifier l'article 3 du règlement de voirie adopté par délibération n°4-04-2024 et propose la modification suivante :

Les **travaux sur voirie neuve, renouvelée ou renforcée** : Toute ouverture de voirie devra faire l'objet d'une reprise, ainsi que celle des trottoirs, sur la totalité de sa largeur et sur 2,50 m à partir de chaque extrémité de la tranchée.

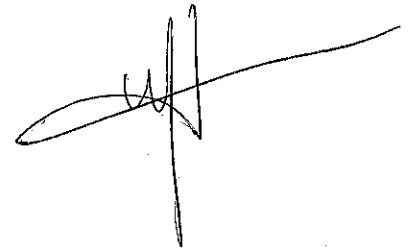
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuvé la modification du règlement de voirie.

Approuvé le 6 juillet 2026

Le Maire,
Philippe GRAS



La Secrétaire,
Karine PETE



Publié le **09 JUL. 2026**

